



**Version finale**

**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)  
Procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2016**

**Base légale :**

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

**Listes de présence :**

*Délégués*

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
BECKER Alain	Intérieur	Excusé
BERG François	Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
DENTZER Cherryl	Développement durable et Infrastructures (suppl.)	Excusée
FABER Dominique	Famille	Excusée
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
HARTUNG Annick	Justice (suppl.)	Excusée
HEINEN Georges	Finances	Excusé
HEMMER Patrick	Etat (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
HERZEELE Christine	Agriculture	Excusée
KOHNEN Marguy	Développement durable et Infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/>
MANDERSCHIED Karin	Ministère de la Sécurité sociale (suppl.)	Excusée
MARKUSDOTTIR Eva	Égalité des Chances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MODERT Karin	Éducation Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Bente	Intérieur (suppl.)	Excusée
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PAULUS Georges	Éducation nationale (suppl.)	Excusé
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	Excusée
SCHMITZ Marny	Finances (suppl.)	Excusée
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	Excusée
SCHROEDER Paul	Intérieur	Excusé
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
SOARES Vera	Économie et Commerce extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>

TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAEE	Excusé
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	<input checked="" type="checkbox"/>
VILAR Patricia	Intérieur (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Yolande	Santé	Excusée
WEBER Alain	Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
WELTER Nadine	Travail	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	Excusé
ZECHES Barbara	Culture	Excusée

*Autre(s) participant(s)*

DAHM Christine	Cercle des ONG, Directrice	<input checked="" type="checkbox"/>
----------------	----------------------------	-------------------------------------

En guise d'introduction, Madame Schommer souhaite la bienvenue aux nouveaux participants du comité interministériel qui sont Mme Patricia Vilar du Ministère de l'Intérieur et M. Alain Weber de la Direction de la Coopération au développement, qui soutiendra le secrétaire du comité interministériel pour ce qui est du suivi des réunions.

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du comité interministériel.

### **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2016**

Le procès-verbal de la dernière réunion, avec les amendements proposés par les représentants du Cercle des ONG et Mme Anouk Agnes de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI), est approuvé par les membres du comité interministériel.

La version révisée du mécanisme de cohérence des politiques pour le développement est annexée au procès-verbal final et sera publié ensemble avec le procès-verbal sur le site Internet du MAEE (<http://www.gouvernement.lu/6344018/Proces-verbal-CID-10062016.pdf>).

### **3) Agenda 2030 - Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF)**

La présidente souhaite informer les délégués que l'agenda 2030 est le nouveau cadre dans lequel est repris la coopération au développement pour les années à venir jusqu'à 2030. L'agenda 2030 avec ses 17 objectifs du développement durable a été adopté lors du Sommet des chefs des gouvernements en septembre 2015. L'entité onusienne responsable pour le suivi et la mise en œuvre nationale est le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF).

En juillet 2016, ce forum s'est réuni pour la première fois pour faire une première évaluation de la mise en œuvre de l'agenda 2030. Une vingtaine de pays volontaires, parmi lesquels grands et petits, en développement ou développés, se sont prêtés à cet exercice. Les présentations ont permis de dresser un premier bilan sur la manière dont ils entendent mettre en œuvre l'Agenda 2030 dans leur pays.

Au Luxembourg, cette mise en œuvre nationale tombe sous la responsabilité du Ministre de l'environnement et est discutée en premier lieu au sein du comité interdépartemental du développement durable (CIDD), présidée par Mme Kohnen, et pour le volet coopération au développement au sein du comité interministériel pour le développement. Le CIDD, qui est en charge de la coordination au niveau national, s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle composition vendredi dernier. Lors de cette première session, il a été décidé de réviser le plan national de développement durable à la lumière de l'Agenda 2030. Pour le volet coopération au développement Mme Schommer informe que la stratégie générale de la coopération luxembourgeoise sera révisée d'ici les mois à venir, discuté avec la société civile. Une présentation de la nouvelle stratégie est prévue se tenir au sein du comité interministériel.

S'agissant des nouveaux programmes indicatifs de coopération (PIC) avec les pays partenaires, la présidente explique que les ODD y sont pris en compte pour autant que possible et que la direction de la coopération vérifie comment décliner les différents ODD et comment assurer que nos interventions dans ces pays contribuent aux différents objectifs. Une des mesures pour évaluer ceci consiste à analyser les indicateurs disponibles au niveau onusien et les indicateurs que les pays partenaires se donnent pour leur programme national de développement économique et social et de suivre dans les PIC ces indicateurs pour autant qu'ils sont utiles.

Mme Schommer rappelle que le CIDD et le comité interministériel coopèrent étroitement aussi bien au niveau ministériel qu'au niveau des présidents des deux comités. Les travaux respectifs des deux instances doivent être réunis l'année prochaine pour le prochain forum de haut niveau pour le développement durable qui aura lieu en été 2017. Lors de ce forum, une présentation du Luxembourg est normalement prévue.

Pour ce qui est des différentes présentations nationales, qui ont eu lieu cet été telles que la présentation suisse, la présidente du CIDD note que celles-ci peuvent être consultées sur le site Internet du forum politique de haut niveau. Pour ce qui est de la composition du CIDD, qui est différentes de celle du CID à quelques exceptions près, elle propose de faire circuler la liste aux délégués par le biais du secrétariat.

#### **4) Assises de la coopération 2016**

Deux publications relatives à l'aide publique au développement et aux ODD, ainsi que l'ordre du jour des Assises de la coopération 2016 et le document quant aux différentes tables rondes ont été distribués en amont de la discussion relative aux Assises de la coopération 2016.

S'agissant du déroulement des Assises auxquelles certains délégués du comité interministériel ont participé, la présidente rappelle qu'il s'agit d'un rencontre annuelle informelle sans la presse lors duquel tous les acteurs de la coopération au développement et de l'aide humanitaire se rencontrent pour avoir des échanges sur différents sujets d'actualité. Le sujet des assises 2016 a porté sur une partie de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et précisément trois objectifs de développement durable 1) paix, justice, institutions efficaces ; 2) changement climatique et 3) genre. Ces trois objectifs du développement durable concrets, qui ont été abordés au sein de trois tables rondes, ont été choisis, puisqu'ils constituent certes des objectifs en soi, mais ont aussi un effet multiplicateur et jouent un rôle de garant de la durabilité des interventions de la coopération au développement.

La première table ronde a abordé les sujets sécurité et développement. Il s'agit d'un sujet novateur dans le domaine du développement et il faut analyser les différents éléments liés à la sécurité et dans quelle mesure les éléments de sécurité rentrent dans l'aide publique au

développement, selon certaines règles fixées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Mme Schommer ajoute qu'une question parlementaire récente a également porté sur ce sujet et en particulier sur le financement de l'instrument de stabilité de l'UE et son extension à des dépenses militaires (formations, matériel civil et militaire). Etant donné que le volet « paix et sécurité » figure en tant qu'ODD 17 à juste titre dans l'agenda 2030, le développement doit dès à présent le prendre en considération. C'est en partie le débat qui a été mené lors de cette table ronde. A cette table ronde a aussi participé M. Michel Wurth d'Arcelor Mittal Luxembourg comme représentant du secteur privé.

La deuxième table ronde a abordé le changement climatique avec comme orateur principal, Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement. La discussion a porté principalement sur le financement quant au changement climatique, les implications de la COP21 pour l'agenda du développement ou encore la cohérence de ce qui est fait au niveau national et les conséquences que ceci peut impliquer dans les pays en développement.

La troisième table ronde sur l'égalité entre les sexes a abordé en particulier le rôle des femmes et des jeunes adolescentes et l'effet de la démographie (taux de natalité, éducation, mariage forcée et précoce et maternités précoces) sur le développement. Une présentation intéressante à ce sujet a été faite par Madame Kaffa Jackou Raki, Ministre de la Population de la République du Niger. Les autres invités d'honneur à cette table ronde ont été Madame Lydia Mutsch, Ministre de l'Egalité des chances, Madame Lakshmi Puri, Directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes.

La dernière partie des Assises a été comme d'habitude aux mains du Cercle de Coopération des ONG, qui a organisé un atelier interactif avec de petits groupes au cours duquel il a été question du rôle des ONG (Nord et Sud) dans un monde en mutation.

Pour ce qui est de la table ronde relative au genre, la déléguée du Ministère de l'égalité des chances partage l'avis de la présidente quant à l'intervention de la ministre du Niger, qui a ses yeux a été très pertinente. A son avis, l'intervention de la ministre a bien montré les priorités différentes entre le Nord et le Sud. Ainsi, tandis qu'au Luxembourg son ministère encourage les femmes à s'engager davantage dans la politique, au Niger le ministère encourage les femmes à aller avant tout à l'école. Elle rajoute que ces différences frappantes Nord-Sud se font également ressentir lors des débats au sein de la Commission sur le statut de la femme (CSW). Elle a également salué la disponibilité de la coopération luxembourgeoise à prévoir la participation des ministres nationaux à ces débats. Pour la présidente du comité, la logique de l'agenda 2030 consiste à rassembler chacun afin de travailler ensemble pour le développement et développement durable. Elle salue également la participation de certains parlementaires aux différents débats suivant les tables rondes.

Mme Kohnen rajoute qu'il s'agit non seulement d'un agenda 2030 pour le gouvernement, mais pour tous les acteurs et toute la nation. Elle salue également que sa ministre a pu présider la table ronde sur le changement climatique et que l'invitation de la directrice de l'ONG indienne Chintan a permis de montrer les différents champs d'action Nord-Sud contre le changement climatique.

Le délégué du Ministère d'Etat a mis en avant au cours de la première table ronde l'intervention marquante de l'ambassadeur du Mali, qui a, entre autre, remarqué que ces dernières années seul le développement a été soutenu financièrement au Mali alors que la sécurité a été négligée quant à elle avec les conséquences qu'on connaît pour son pays.



## 5) Cohérence des politiques pour le développement

La présidente rappelle que le sujet sera débattu en présence du/des représentant(s) du Cercle des ONG qui participera en tant qu'observateur actif à l'ensemble des débats concernant la cohérence des politiques pour le développement. Elle salue Mme Christine Dahm, Directrice du Cercle des ONG qui est venu assister au débat.

### *Réponse du Premier ministre à la lettre Cercle de Coopération du 10 mai 2016*

Mme Schommer informe les délégués de la lettre du Premier Ministre envoyée au Cercle des ONG qui contient certaines réponses aux questions posées par ce dernier, notamment pour ce qui est d'une amélioration de la mise en œuvre de la cohérence des politiques.

Mme Dahm avoue avoir été surprise par la proposition du Premier Ministre pour ce qui est de la participation en tant qu'observateur actif du Cercle des ONG aux débats relatifs à la cohérence des politiques du CID. Elle salue cette initiative tout en restant prudente quant à sa mise en pratique. En tout cas, si le Cercle des ONG est informé de manière appropriée, il y participera activement. A la question de savoir combien de sièges sont réservés pour les représentants du Cercle des ONG, la présidente répond qu'en principe deux à trois représentants peuvent y participer. Elle rajoute que l'ordre du jour tout comme les documents en question seront distribués en même temps aux représentants du Cercle qu'aux délégués

### *Approbation de l'avis sur les implications de l'Accord de Paris pour les pays en développement et sa cohérence avec l'agenda de développement (en présence du Cercle des ONG)*

Mme Schommer rappelle que suite à l'approbation en juin de l'avis concerné, le délégué de l'Inspection générale des finances, qui n'avait pas pu participer à la réunion, a immédiatement après la réunion proposé une modification. Ceci avait amené la présidente à ne pas publier l'avis et de reporter l'approbation définitive de l'avis à la réunion d'aujourd'hui.

Le délégué de l'IGF remercie la présidente pour avoir pris en considération son commentaire et note qu'après une lecture plus approfondie du projet d'avis, il peut toutefois accepter la proposition initiale de la présidente sur la question de la responsabilité des pays industrialisés envers les pays en développement.

L'avis est adopté par le comité interministériel et sera publié après la réunion.

### *Suivi du débat sur « Les fonds d'investissement à impact social et environnemental : le rôle de la place financière »*

La présidente souhaite savoir comment procéder quant au suivi de la réunion du comité interministériel relative aux fonds d'investissement et en particulier ceux à impact social et environnemental. La question se pose, si le comité interministériel dispose des éléments nécessaires pour pouvoir émettre un avis. Pour sa part, la présidente craint que vu la complexité du sujet présenté par Mme Agnes et les représentants du Cercle, il sera difficile de se prononcer à ce sujet par un avis. Elle souhaite toutefois récolter les opinions des délégués présents lors des deux présentations.

Pour sa part, la directrice du Cercle, qui n'a pas assisté à la discussion du sujet, partage l'opinion de la présidente en admettant qu'il s'agit d'un débat large avec de nombreux sous-sujets. Cette thématique très complexe et technique ne permet pas vraiment au comité interministériel de faire un avis sur les différents aspects et facettes du sujet. Elle informe que

le Cercle des ONG aura des entrevues de suivi avec Mme Anouk Agnes de l'ALFI et le Ministère des finances.

La déléguée du Ministère de l'environnement répète que le débat portant sur les fonds d'investissement a été clair et intéressant malgré sa complexité. Vu les nombreuses facettes et son impact global pour la place financière luxembourgeoise, ces fonds jouent un rôle important, mais il est pourtant difficile d'en tirer un avis sur la perspective de coopération au développement

La présidente conclut que la présentation a été très utile, intéressante et instructive ; et qu'elle conduira à un dialogue plus approfondi entre le Ministère des finances, l'ALFI et le Cercle des ONG. Elle constate que même s'il n'y a pas eu d'avis, la présentation a pourtant porté ses fruits.

Mme Dahm rajoute, qu'en vue du prochain baromètre « fair politics » de la cohérence des politiques pour le développement, qui sera diffusé en automne 2017, les différents sujets seront analysés en profondeur avec les différents ministères.

A la fin de la discussion, la présidente informe les délégués que pour le prochain sujet, une présentation du Ministère de l'agriculture est prévue concernant le sujet relatif à la politique agricole commune (PAC), sujet qui a été reporté à plusieurs reprises, notamment en raison des travaux de la présidence luxembourgeoise.

## **7. Divers**

Mme Dahm informe les délégués que le lundi suivant le Cercle des ONG est invité à assister à la réunion de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés. Lors de cette réunion, le Cercle présentera une revue à mi-parcours du programme gouvernemental.

Après la réunion de lundi, cette revue à mi-parcours sera rendue publique.

<b>Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le vendredi, 25 novembre 2016 à 10h30</b>
---